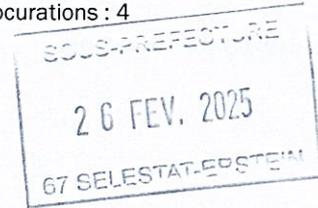


Séance du 13 février 2025  
(Châtenois)

⇒ Membres en exercice : 51  
⇒ Présents ou remplacés : 30

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 21  
⇒ Procurations : 4



## PAT – Alimentation durable

**Objet :** Mise en place d'une convention d'objectifs pluriannuelle – animation du Projet Alimentaire Territorial Alsace centrale 2025-2027

Rapport n°6 présenté par Monsieur Alain MEYER, Vice-Président en charge du PAT

### I. RAPPORT

Le PETR de Sélestat Alsace Centrale est porteur de plusieurs démarches stratégiques ayant trait à la transition énergétique et écologique de manière directe ou indirecte : Plan Climat, Plan Global de Déplacement, SCOT, Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Les PAT, visent à rapprocher tous les acteurs de l'alimentation : producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, collectivités territoriales et acteurs de la société civile et à mettre en cohérence l'ensemble des démarches pour développer une agriculture durable et une alimentation de qualité. Le projet d'élaboration concertée d'un Projet Alimentaire Territorial durable est porté depuis 2018 par le PETR Sélestat Alsace Centrale. Il vise à « Faire de l'Alsace centrale un territoire d'agriculture durable qui produit et donne accès à tous, à une alimentation saine et de qualité ». Dans le cadre du partenariat avec le PETR, la Maison de la Nature a fortement participé à la conception, le lancement et l'animation du PAT depuis 2018.

Le projet a été labélisé en niveau 2 en mars 2024. Le niveau 2 exige des porteurs de projet de pérenniser les moyens de coordination et d'animation du PAT (délibération prise et inscrite au budget de 2024 et 2025). En vue d'augmenter les capacités d'action et de pérenniser l'animation de la démarche il est proposé d'établir une convention d'objectifs pluri annuelle entre le PETR et la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale.

La Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale, labélisée CINE (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) et CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), exerce son activité d'éducation à l'environnement sur le territoire de l'Alsace Centrale depuis 1996. Son importance et sa professionnalisation ont augmenté au fil des ans pour devenir un acteur incontournable de l'éducation à l'environnement en Alsace centrale, notamment sur les thématiques alimentaires et agricoles.

Dans ce cadre, l'association sollicite une subvention du PETR Sélestat Alsace centrale pour répondre aux objectifs suivants et de soutenir les actions du plan d'action niveau 2 du PAT Alsace Centrale :

1. Développer les actions de sensibilisation pour mieux comprendre les enjeux liés à l'alimentation auprès de publics divers (grand public, élus, agents, producteurs, transformateurs, distributeurs).
2. Coordonner un programme d'animation annuel (semaine du développement durable/quinzaine de l'alimentation/tours des fermes par exemple). Coordonner une proposition annuelle commune pour une participation au festival de film ALIMENTERRE.
3. Accompagner les producteurs pour aller vers les labels « EgAlim » : mobilisation des acteurs et introduction à la thématique, identifier les freins à la labélisation.

4. Questionner l' intérêt d' une cuisine centrale sur le territoire : mobilisation des acteurs et introduction à la thématique qui a émergé en niveau 1 lors du séminaire "Les bonnes recettes des collectivités" en novembre 2023.
5. Mener un premier diagnostic sur la précarité alimentaire et animer un réseau d'acteurs : développer le réseau des partenaires du PAT sur le volet justice sociale, alimentation & santé. Animer un réseau informel d'acteurs locaux qui agissent sur la précarité alimentaire et établir un premier diagnostic.
6. Soutenir les initiatives du territoire et accompagner les actions qui peuvent émerger en cours de route.

#### L'agenda prévisionnel des actions

action	2025 1 <sup>er</sup> sem	2025 2 <sup>nd</sup> sem	2026 1 <sup>er</sup> sem	2026 2 <sup>nd</sup> sem	2027 1 <sup>er</sup> sem	2027 2 <sup>nd</sup> sem
1			x	x	x	x
2		x		x		x
3	x	x	x	x		
4	x	x	x			
5		x	x		x	
6		x		x	x	

Le PETR coordonne le PAT et la MdN coopère avec le PETR pour co-animer la démarche. Dans le cadre de la convention elle porte certaines thématiques en autonomie, et aide à la mobilisation des acteurs avec ses compétences spécifiques en dialogue territorial, en concertation, en mobilisation et dans son rôle de facilitateur. De plus la MdN va de façon générale soutenir la chargée de mission Développement territorial dans ses missions PAT et :

- participer à la communication pour valoriser les actions du PAT Alsace Centrale,
- développer le réseau des partenaires du PAT,
- provoquer/multiplier les échanges de bonnes pratiques dans le territoire du PAT, le cas échéant avec d' autres PAT,
- le cas échéant, participer et contribuer par des retours d' expériences aux réunions Inter-PAT et a des journées thématiques,
- présenter la démarche du PAT sur le territoire,
- recueillir les actualités des projets en cours sur le territoire, en lien avec les partenaires du PAT et les collectivités. Ces projets pourront être éventuellement inscrits dans le Plan d' action du PAT ou du PTRTE. Il s'agira de rencontrer et de solliciter les acteurs et partenaires du territoire pour une remontée d'information des projets en cours.

## Montant de la subvention et durée

La subvention pluriannuelle s'élève à 73 800€ pour l'animation entre le 1 janvier 2025 et le 31 décembre 2027 versée en versée en 6 fois et à réception d'un appel à subvention de la part de la MdN. pour un montant de 12 300€ en janvier et en juillet de chaque année . Ces frais correspondent à des frais d'ingénierie. Cette activité est non-concurrentielle et donc non-lucrative. Elle est non soumise à la T.V.A. et autres impôts commerciaux.

*Ce soutien est possible grâce à un cofinancement de l'Etat dans le cadre de son appel à projet pour la planification écologique et la structuration des PAT niveau 2 de 2024 (Programme 149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - action 29 - sous-action 04, convention : GE-2024-PE-07)*

## **II. DÉCISIONS**

Il est demandé au Comité Syndical,

*sur avis favorable du Bureau Syndical du 03 février 2025,*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, et notamment l'article 39 introduisant la notion de projets alimentaires territoriaux,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 6 décembre 2016 approuvant les statuts du PETR Sélestat Alsace centrale,

Vu le projet de territoire du PETR Sélestat Alsace centrale, et notamment son axe relatif au plan alimentaire territorial,

Vu la délibération du PETR du 25 janvier 2024 relative à la poursuite du Projet alimentaire territorial et la candidature pour une labellisation de niveau II,

Vu la labélisation du PAT Alsace Centrale en niveau 2 en mars 2025,

Vu l'engagement des communautés de communes membres et du PETR Sélestat Alsace Centrale comme partenaires et signataires de la *Charte d'engagement pour une alimentation durable et de proximité en Alsace centrale*

Considérant l'importance de l'accès à une alimentation saine, durable et de proximité pour les habitants de l'Alsace centrale,

De se prononcer sur ces dispositions,

**D'APPROUVER** le versement d'une subvention pluriannuelle d'un montant global de 73 800 € avec la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale pour l'animation du PAT,

**D'APPROUVER** la Convention pluri annuelle d'objectifs avec la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale pour l'animation du PAT,

**D'AUTORISER** le Président ou son représentant à établir et signer cette convention et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Présent/Absent</i>	<i>Donne procuration à</i>	<i>Sens du vote</i>
BARBIER Patrick	Présent		POUR
<b>Communauté de Communes de SELESTAT</b>			
<b>Titulaires</b>			
ADONETH Luc	Présent		POUR
ANDREA Charles	Présent		POUR
DELSART Patrick	Absent	Luc ADONETH	POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	Présent		POUR
DIGEL Denis	Absent		
DUSSOURD Yves	Absent		
ENGEL Robert	Présent		POUR
HIRTZ Sylvie	Présente		POUR
HORNBECK Nadège	Présente		POUR
MUHR Virginie	Absent		
RISCH Claude	Absent		
SCHALLER Claude	Présent		POUR
SCHEIBLING Philippe	Absent		
SCHEUER Tania	Absente		
SCHLEIFER Christian	Absent		
SOHLER Olivier	Présent		POUR
WIRA Michel	Absent		
WOTLING Philippe	Absent		
<b>Suppléants</b>			
CLAVER Michèle			
GAUDIN Bertrand			
HOLZMANN Yves			
MORIS Olivier			
OBERLE Fabienne			
RENAUDET Michel			
<b>Communauté de Communes de VILLE</b>			
<b>Titulaires</b>			
BUHL Patrick	Présent		POUR
ESCHRICH Emmanuel	Présent		POUR
JANUS Serge	Présent		POUR
MEYER Alain	Présent		POUR
PIELA Jean-Pierre	Absent		
PFANN Lionel	Présent		POUR
SCHMITT Bernard	Présent		POUR
UHLERICH Marie-Odile	Absente		
WALSPURGER Yvette	Absente		
<b>Suppléants</b>			
DAVID Joffrey			
DUCORDEAUX Marie-Line			
DEBAUCHEZ Gérard			
HAESSLER Christian			
HOULNE Monique			
KRAUTH Alexandre	Présent		
MANGEOLLE Abel	Présent		
MULLER André			
WITZ Jean-Marc			
<b>Communauté de Communes du Ried de MARCKOLSHEIM</b>			
<b>Titulaires</b>			
BUTSCHA Michel	Présent		POUR
FOISSIER Sébastien	Absent		
GREIGERT Catherine	Présente		POUR
JEHL Alex	Absent		
KEMPF Denise	Absente		
KLIPFEL Martin	Présent		POUR
KLOTZ Mathieu	Présent		POUR

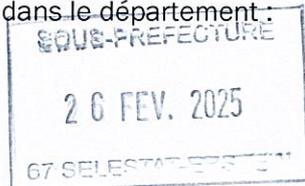
KNOBLOCH Christophe	Présent		POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	Présent		POUR
MEMHELD Christian	Absent		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	Absent	Catherine GREIGERT	POUR
SCHWEIN Noël	Présent		POUR
SCHWOERER Sébastien	Absent	Michel BUTSCHA	POUR
VOEGELI Jean-Michel	Présent		POUR
VOGEL Camille	Absente		
<b>Suppléants</b>			
BERGER Mickaël			
BLATZ François			
GRISS Vincent			
ROHMER Clément			
NEEFF Anne Marie			
ULRICH Anne-Lise			
<b>Communauté de Communes du VAL D'ARGENT</b>			
<b>Titulaires</b>			
BURRUS Jean-Marc	Présent		POUR
FRECHARD Jean-Luc	Présent		POUR
FREYBURGER Eric	Absent	Jean-Luc FRECHARD	POUR
GOETTELMAHNN Thomas	Présent		POUR
HESTIN Noëllie	Présente		POUR
ORSATI Régine	Présente		POUR
PETIT Denis	Présent		POUR
ROUSSEL Nathalie	Présent		POUR
<b>Suppléants</b>			
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES</b>			<b>34</b>

Pour extrait conforme,  
Sélestat, le 17 FÉVRIER 2025

Le secrétaire de Séance  
Bernard SCHMITT

Le Président,  
Patrick BARBIER  
p/d la Directrice Générale Adjointe des Services,  
Josiane MARTIN-DOLL

Transmis au représentant de  
l'Etat dans le département :



Mise en ligne le : 26 FEB. 2025



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.